

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 OCTOBRE 2025

20251014_CA06 - Compte financier 2024 - RECTIFICATIF de la délibération du 19/06/2025 n° CA03

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 14 octobre 2025 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie JAVELON, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Messieurs Gérard RUMEAU et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Absents :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu les dispositions des articles R.423.64 et R.423.65 du Code de la Construction et de l'Habitation et des règles du règlement ANC 2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social,

Considérant le compte de résultat et le bilan adoptés lors de la séance du 19 juin 2025, faisant apparaître un résultat excédentaire de 2 503 593,19 €,

Considérant la présence d'une erreur matérielle commise dans la délibération,

Vu le rapport correctif présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Confirme le résultat net comptable 2024 de 2 503 593,19 €,
- Corrige le montant de l'affectation sur le c/11011 – Report à nouveau (solde créditeur) – activités relevant du SIEG depuis 2021 à 2 300 831,77 € (au lieu de 2 327 831,77 €).

Formalités de publicité effectuées
le

21 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Limoges, le **21 OCT. 2025**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

